

Un nouvel accord Sénior signé par la CFE-CGC NORAUTO



Plus de droits et de sécurité pour accompagner votre fin de carrière.

Signé le 5 décembre 2025



Norauto



L'aboutissement d'un engagement : Votre carrière, notre priorité.

La CFE-CGC NORAUTO, première organisation syndicale de l'entreprise et la seule qui défend spécifiquement les intérêts des Cadres et Agents de Maîtrise, est fière de vous présenter le fruit de plusieurs mois de négociation. Cet accord est une victoire collective qui reconnaît et valorise votre expérience.

Les 4 piliers d'un accord ambitieux pour votre avenir.

Plus de Souplesse et de Temps

Aménager votre rythme en fin de carrière.



Votre Santé et Bien-être Protégés

Prévenir l'usure professionnelle et prendre soin de vous.



Une Sécurité Financière Renforcée

Protéger votre rémunération et votre future retraite.



Un Accompagnement Humain et Structuré

Préparer sereinement la transition vers la retraite.



Pilier 1 : Plus de Souplesse et de Temps

La Retraite Progressive : un accès simplifié et garanti.



Bénéficiez d'un passage à temps partiel tout en touchant une partie de votre retraite.

Grâce à l'action de la CFE-CGC NORAUTO, votre demande est désormais acceptée de plein droit (sauf contrainte majeure de fonctionnement dûment justifiée).

C'est la garantie d'une transition en douceur, à votre rythme.
(Source : Article 2.1)

Pilier 1 : Plus de Souplesse et de Temps

**Plus de temps pour vous,
en toute sérénité.**

80%

Temps Partiel de fin de carrière

Dès 60 ans, réduisez votre temps de travail de 20%. Votre demande est acceptée de plein droit et votre charge de travail est adaptée.

(Source : Article 2.2)



Jour de repos au choix

Dès 55 ans, choisissez votre jour de repos hebdomadaire une fois par mois, en accord avec votre manager.

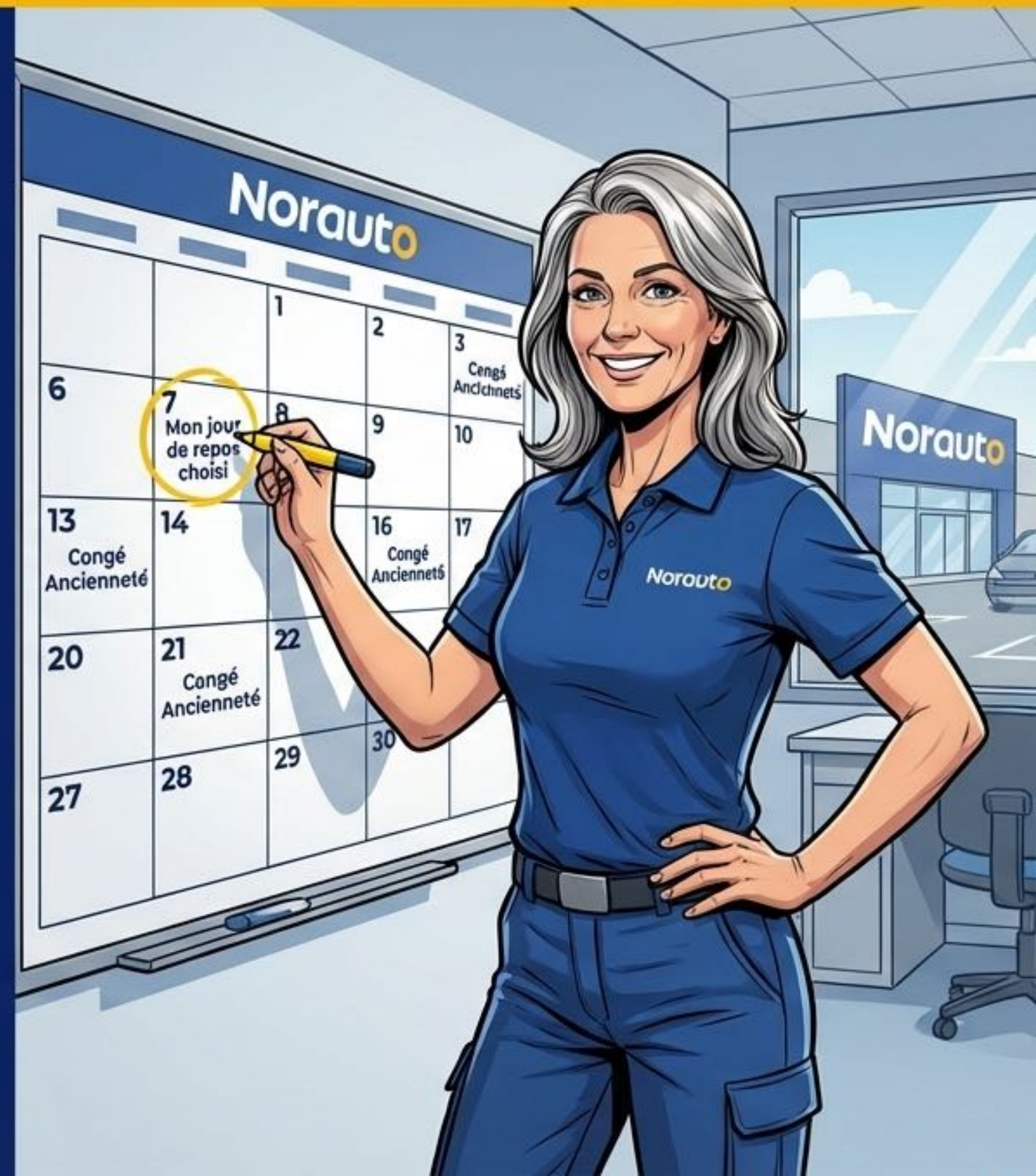
(Source : Article 2.5)



Congés supplémentaires

Bénéficiez de jours de congés en plus selon votre ancienneté : de 1 jour (20 ans) jusqu'à 5 jours (40 ans).

(Source : Article 2.6)



Pilier 2 : Sécurité Financière Renforcée

Passer à temps partiel sans sacrifier votre future retraite.



Sécurité Financière Renforcée En cas de passage à temps partiel de fin de carrière, NORAUTO maintient sa part de cotisations vieillesse sur la base d'un temps plein. Cette mesure, valable 2 ans pour les collaborateurs de 60 ans et plus avec 20 ans d'ancienneté, est essentielle pour préserver le niveau de votre future retraite. (Source: Article 2.3)

Pilier 2 : Sécurité Financière Renforcée

Une compensation juste pour maintenir votre niveau de vie.

Pour encourager l'aménagement de fin de carrière, l'accord prévoit une compensation d'une partie de la perte de salaire en cas de passage à temps partiel (dispositif de l'art. 2.2).

Pour inclure équitablement le plus grand nombre de collaborateurs, le calcul de cette compensation a été étendu jusqu'à 1,5 fois le Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale (PMSS).
(Source : Article 2.4)

- 🏆 20 ans d'ancienneté → **20% de compensation**
- 🏆 25 ans d'ancienneté → **25% de compensation**
- 🏆 30 ans d'ancienneté → **30% de compensation**
- 🏆 35 ans d'ancienneté → **35% de compensation**
- 🏆 40 ans et + → **40% de compensation**



Des actions concrètes pour prendre soin de vous.



- **Formation "Mieux vivre avec ses douleurs physiques"** : Un accès prioritaire pour apprendre les bons gestes et postures. (Source : Article 4.2)



- **Visite médicale annuelle** : La possibilité de solliciter une visite annuelle avec la médecine du travail, sur votre temps de travail. (Source : Article 4.3)



- **Bilan de santé CPAM** : Une demi-journée d'absence rémunérée pour réaliser votre bilan de santé. (Source : Article 4.4)



De la fin de carrière à la retraite, vous n'êtes pas seul(e).



Sensibilisation "Préparation à la retraite" : Accédez à une formation prise en charge pour aborder tous les aspects (financiers, sociaux, psychologiques).
(Source: Article 3.1)



Conversion de l'indemnité de départ : Transformez votre indemnité en temps pour cesser votre activité plus tôt.
(Source: Article 3.2)



Pot de départ valorisé : L'entreprise organise et finance votre pot de départ à hauteur de 300€ pour célébrer votre parcours.
(Source: Article 3.3)



Votre expérience, une richesse pour toutes les générations.



Cet accord renforce aussi l'emploi des collaborateurs expérimentés et valorise la transmission des savoirs. Votre rôle de tuteur ou de parrain est essentiel pour accompagner les nouvelles générations et assurer la performance collective de NORAUTO.

- **Objectif** : Maintien d'au moins 10% de seniors (55 ans et +) dans l'effectif.
(Source : Article 5.1)

- **Ambition** : 80 recrutements de collaborateurs de 55 ans et + sur la durée de l'accord.

(Source : Article 5.2)

En bref : Vos nouveaux droits en un coup d'œil.





Votre confiance, notre force.

Cet accord est la preuve que votre confiance nous permet d'obtenir des résultats concrets pour les Cadres et Agents de Maîtrise. La CFE-CGC NORAUTO reste à votre écoute pour vous accompagner et répondre à toutes vos questions.

Une question ? Un sujet à nous remonter ? Contactez vos représentants.

assistance@cfe-cgc-norauto.com



Rejoignez-nous !